

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit des affaires

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Droit des affaires* de l'université de Poitiers, ouvert en 2001, a vocation à former des juristes de haut niveau, spécialisés en droit des affaires qui seront à même d'exercer des professions libérales (principalement avocat, juriste d'entreprise, magistrat) ou d'intégrer en tant que juristes des entreprises du secteur privé (juriste d'entreprise) ou de la fonction publique, en France et à l'étranger.

La mention, portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit et sciences sociales de l'université de Poitiers, décline cinq spécialités au terme de la deuxième année de master (M2) : *Droit de l'entreprise et des affaires - diplôme de juriste conseil d'entreprise* (DJCE) ; *Droit français et européen des affaires* (co-diplomation avec un *Magisterium* polonais) ; *Juriste-linguiste* ; *Droit, gestion et commerce des spiritueux*, à vocation professionnelle ; et *Contrats en droit français et européen* (co-diplomation avec le *Laurea Magistrale* italien), à vocation mixte (professionnelle et recherche). Le master *Droit des affaires* revêt ainsi un caractère essentiellement professionnalisant tout en offrant une éventuelle poursuite d'études en doctorat (notamment *Contrats en droit français et européen*).

La formation est délivrée en présentiel (parfois à distance pour les étudiants en mobilité internationale), sous la forme de cours magistraux (CM) avec ou sans travaux dirigés (TD) en première année de master (M1), ou de séminaires théoriques ou de mises en situation en M2. Une des spécialités s'ouvre à la formation continue et à l'alternance (*Droit, gestion et commerce des spiritueux*).

Les enseignements ont lieu sur les sites de l'université à Poitiers ainsi que pour certaines spécialités à Angoulême et Segonzac (*Droit, gestion et commerce des spiritueux*). Pour les parcours en co-diplomation internationale, les enseignements ont lieu également à l'étranger : en Italie à l'université Roma Tre (Roma 3) (pour trois semestres du parcours *Contrats en droit français et européen*) et en Pologne à Varsovie (en intégralité, pour le parcours *Droit français et européen des affaires*).

Analyse

Objectifs

Le master *Droit des affaires* a une vocation professionnalisante. Il forme des juristes spécialisés dans le droit des affaires, avec une forte ouverture à l'international dans les cinq spécialités de la mention, dont deux notamment offrent une co-diplomation internationale (le *Laurea Magistrale* italien et le *Magisterium* polonais). Il offre par ailleurs la possibilité d'acquérir une double compétence intéressante (linguistique pour la spécialité *Juriste-linguiste* ou gestionnaire et commerciale pour la spécialité *Droit, gestion et commerce des spiritueux*).

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation et les compétences attendues sont clairement identifiés (connaissances générales juridiques solides, mais également interdisciplinaires auxquelles s'ajoutent des compétences techniques spécifiques acquises essentiellement en M2), tout comme les débouchés pour chaque parcours, qui sont dans l'ensemble confirmés par les postes occupés au terme des enquêtes d'insertion professionnelle menées par les services de l'université.

A l'issue de la formation, les diplômés ont acquis des compétences d'analyse mais aussi des qualités rédactionnelles et d'oralité leur permettant de mener une réflexion critique dans leur pratique professionnelle.

Organisation

La formation est conçue afin de permettre une spécialisation progressive avec un tronc commun en M1 et cinq parcours de spécialité clairement affichés en M2. Le tronc commun du M1 est solide, avec trois unités d'enseignement (UE) par semestre (fondamentaux, complémentaires et spécifiques) dont certaines sont assorties de TD. Quelques enseignements optionnels favorisent une pré-spécialisation de l'étudiant, et des cours utilement mutualisés avec d'autres mentions, la réorientation. Certains cursus échappent néanmoins à ce tronc commun, en cas notamment de co-diplomation à l'étranger dont les M1 sont intégrés et spécifiques (pour tout le semestre effectué à l'université Roma 3 dans la spécialité *Contrats en droit français et européen*, pour une grande partie du M1 dans la spécialité *Droit français et européen des affaires*) et, en cas de choix de l'UE d'« expérience professionnelle » (stage de trois mois se substituant alors à sept enseignements disciplinaires du semestre 2). Si la place de ces trajectoires particulières dans la mention *Droit des affaires* reste globalement justifiée, la lisibilité et la cohérence de la mention en ressort néanmoins affaiblie.

Toutes les spécialités de M2 allient savoirs théoriques et mises en situation pratique, un bon adossement à la recherche et de forts éléments de professionnalisation (le stage y est obligatoire). Les volumes horaires varient de 290 heures à 352 heures, à l'exception de deux spécialités où ils sont plus lourds (402 heures pour *Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE* et 435 heures - 135 heures liées au master français et 300 heures au *Magisterium* - pour le parcours *Droit français et européen des affaires*). Chacune d'elles offre des enseignements en cohérence avec ses objectifs, même si l'on peut parfois regretter les contraintes imposées aux parcours en co-diplomation à l'étranger (ex. : matières très en dehors du champ « affaires » telles que procédure pénale et civile ou droit administratif à Roma 3) et que la convention de partenariat ne précise l'exacte implication des enseignants de la formation dans la délocalisation mise en place à Varsovie.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* ouvre une poursuite d'études naturelle aux licenciés de la mention *Droit*, voire d'autres établissements, et trouve pleinement sa place dans l'offre de formation juridique de l'université à côté des masters *Droit du patrimoine, Carrières judiciaires et sciences criminelles, Droit sanitaire et social* et *Droit public*. Il associe d'autres composantes (l'institut d'administration des entreprises et la faculté de Lettres et langues) dans deux spécialités.

La mention se distingue des autres formations de droit des affaires de la région par sa forte ouverture internationale et ses deux spécialités transdisciplinaires (ex. : *Juriste-linguiste*), et propose par ailleurs une spécialité portant l'un des onze labels DJCE du réseau national de la fédération nationale pour le droit de l'entreprise (FNDE), au sein de laquelle l'université coopère notamment avec l'université de Montpellier. Elle bénéficie par ailleurs de deux partenariats internationaux avec les universités de Roma 3 et Varsovie.

Le master *Droit des affaires* associe une grande variété de professionnelle, qu'ils soient impliqués dans la formation au titre des enseignements ou des partenariats (avocats, ambassade de France en Pologne, syndicats interprofessionnels, entreprises de spiritueux).

La formation bénéficie par ailleurs du support de très nombreux laboratoires de recherche (10), dont l'équipe de recherche en droit privé (ERDP) qui accueille en « stage » les étudiants faisant le choix de la voie recherche en complément de la rédaction du mémoire et dont certains membres, notoirement reconnus, dispensent leurs enseignements dans la formation. Les diplômés désireux de poursuivre des études doctorales sont ensuite accueillis par une école doctorale *Droit et sciences politiques*.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est solide et de qualité. Sa composition assure le respect des exigences académiques et les nécessités de professionnalisation, et témoigne de la transdisciplinarité de la formation (sections droit privé, droit public, histoire du droit, sciences de gestion, langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes, ou langues et littératures romanes du conseil national des universités). Les enseignants-chercheurs de l'établissement assurent un peu plus de la moitié des enseignements (1 743 heures sur 3 148 au total) et les missions principales de pilotage. Le reste des enseignements est partagé entre les personnels d'autres établissements (644 heures) et les praticiens (751 heures).

Les praticiens impliqués dans la formation (essentiellement au niveau M2) sont au nombre d'une cinquantaine et dotés de compétences de haut niveau dans leur cœur de métier (ex. : avocat de grosse structure, arbitre international, inspecteur de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), œnologue) ; cette implication a encore vocation à être renforcée.

L'équipe pédagogique de M1 se réunit à une fréquence semestrielle, dans le cadre des Conseils d'année. En M2, cette fréquence varie selon les spécialités (d'hebdomadaire à annuel). L'université envisage de mettre en place une réunion annuelle plénière de la mention.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite sont très bons. Le recrutement s'opère classiquement en licence *Droit* ou équivalent, mais l'un des parcours (*Juriste-linguiste*) draine également des licenciés *Langues étrangères appliquées* (LEA). La ventilation exacte de ce recrutement n'est pas connue, seul étant indiqué le taux de licenciés extérieurs (36 %). Malgré l'absence de données sur les candidatures, l'attractivité de la mention est attestée par un effectif total conséquent (160 en moyenne) dont plus du tiers provient d'un recrutement extérieur. Les effectifs par spécialité de M2 varient entre 15 et 26 étudiants. Les taux de réussite, parfois moyens en M1 (ex. : 53,84 %) sont très satisfaisants en M2 (entre 85 à 98,5 %).

Il ressort du suivi des diplômés une bonne insertion professionnelle à 30 mois pour la mention (95 %, mais la ventilation par spécialité n'est pas indiquée). A six mois, deux tiers des étudiants poursuivent encore des études (dont un ou deux seulement en doctorat), pour un sixième seulement en emploi, ce qui n'est pas étonnant s'agissant d'un master destinant à des professions réglementées imposant le passage par une école professionnelle (avocat, magistrat, notaire), dont l'accès est lui-même subordonné à un examen ou un concours que les diplômés préparent (par exemple le concours du centre régional de formation pour la profession d'avocat - CRFPA). La majorité des étudiants insérés professionnellement ont un emploi stable et considèrent que la formation reçue est en adéquation avec l'emploi occupé.

Place de la recherche

Le master *Droit des affaires* bénéficie d'un bon adossement à la recherche, chaque spécialité bénéficiant d'un ou deux laboratoires d'appui, dont les travaux sont notoirement reconnus dans les champs disciplinaires investis par la formation. Même si la formation est professionnalisante, les étudiants ont la possibilité de rédiger un mémoire de recherche (spécialité *Contrats en droit français et européen*) en effectuant un stage avec des missions d'aide à la recherche au sein du laboratoire de rattachement de la spécialité.

Le dossier indique qu'ils peuvent en tout état de cause poursuivre leur cursus en thèse grâce aux modules de formation à et par la recherche de chaque spécialité de M2, modules qui restent néanmoins à préciser puisque, excepté le stage susmentionné, les maquettes n'en indiquent pas explicitement la présence.

La formation bénéficie de l'expérience des enseignants-chercheurs impliqués dans les enseignements, ainsi que dans l'organisation de manifestations scientifiques à destination des étudiants (journée d'étude, colloques, conférences). Les diplômés choisissant de s'inscrire en doctorat sont ainsi déjà familiarisés avec leurs laboratoires de rattachement.

Ils bénéficient ensuite de l'encadrement par l'école doctorale *Droit et science politique* Pierre Couvrat, dont le champ *Droit* permet d'être au plus proche de leurs besoins.

Place de la professionnalisation

L'étudiant se voit proposer de substantiels dispositifs d'accompagnement dans l'élaboration de son projet professionnel (ex. : conférences métiers six à sept fois par an, pôle d'orientation et de professionnalisation propre à la faculté de *Droit*).

La mention fait une très large place à la professionnalisation. Dès le M1, l'étudiant peut opter en lieu et place des UE classiques du second semestre pour une UE d'« expérience professionnelle » avec un stage de trois mois en France ou à l'étranger. En M2, le stage est obligatoire (deux mois minimum), la dimension pratique des enseignements assurée et la plupart des spécialités prévoient des modules d'insertion professionnelle (ex. : bilan de compétences). L'une des spécialités s'ouvre à l'alternance à compter de 2016-2017 (contrat de professionnalisation) et une autre devrait prochainement s'ouvrir à la formation continue.

La formation ne dispose pas de fiche unique du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mais d'un ensemble de fiches propres à chacune des spécialités qui précisent les compétences acquises, secteur d'activité et métiers accessibles et parfois détaillent le contenu de la formation. Quelques oublis ou coquilles pourraient cependant être corrigés.

Place des projets et des stages

La formation bénéficie d'une bonne politique des stages, qui reste néanmoins variable selon les spécialités.

Ils sont optionnels en M1 mais obligatoires en M2 pour chaque spécialité (de deux et jusqu'à six mois minimum), quelle que soit l'orientation - mixte ou professionnelle (ex. : stage d'un mois au sein du principal laboratoire d'appui de la formation pour les étudiants ayant opté pour le mémoire). Enfin, la possibilité de stage à l'étranger est un atout (souvent un volontariat international en entreprise (VIE)).

Le stage est clairement intégré dans la formation au titre d'une UE au semestre 4. Il est évalué de manière classique par la rédaction d'un rapport de stage et sa soutenance devant un jury. Les crédits européens (ECTS) attribués varient selon les parcours (de trois pour le parcours polonais hors licence master doctorat (LMD), à 15 pour *Droit, gestion et commerce des spiritueux*).

La place des projets individuels ou collectifs reste en revanche modeste. Ils ne sont obligatoires qu'en *Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE*, et parfois proposés à titre facultatifs dans d'autres spécialités (ex. : organisation d'un voyage d'études parrainé d'une semaine - Spirits Tour - pour la spécialité *Droit, gestion et commerce des spiritueux*). Le dossier manifeste la volonté des porteurs du projet de mener une réflexion en vue de les développer.

Place de l'international

La formation bénéficie de la politique d'ouverture à l'international de l'université (77 accords de coopération affichés) et de ses divers dispositifs d'accompagnement (ex. : partenariat avec la préfecture pour faciliter la mobilité). Deux spécialités sont partiellement ou totalement délocalisées, menant à la délivrance d'un double diplôme, master pour la France, *Laurea Magistrale* pour l'Italie ou *Magisterium* pour la Pologne. Les conventions de partenariat annexées au dossier ne permettent cependant pas de prendre l'exacte mesure du contrôle dont dispose l'établissement sur les délocalisations (seule la convention franco-polonaise suggère un déplacement des enseignants français en Pologne dont la mesure n'est pas précisée, la constitution des équipes pédagogiques relevant d'une convention ultérieure non fournie).

Le master propose par ailleurs un enseignement en langue diversifié (anglais, espagnol, italien, polonais, allemand), sachant que celui-ci est obligatoire sur les deux années pour un volume horaire de 15 heures par semestre. Il faut ajouter que dans toutes les spécialités, le stage peut être effectué à l'étranger (notamment sous statut de VIE).

La mobilité entrante se traduit par plus de 70 étudiants entre 2011 et 2015 grâce à de nombreux dispositifs de soutien. La mobilité sortante est variable selon les parcours et surtout difficile à évaluer. Ainsi, la spécialité *Droit français et européen des affaires*, délocalisée à Varsovie, attire surtout des étudiants polonais (pas de mobilité), quand les étudiants français qui y entrent ne sont pas comptés comme « sortants » (acquisition du master français).

Il est envisagé d'améliorer encore ces mobilités par une nouvelle co-diplomation dans la spécialité *Juriste-linguiste*.

Le *Test Of English for International Communication* (TOEIC) est proposé aux étudiants au titre des compétences additionnelles.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le master *Droit des affaires* est classiquement ouvert aux diplômés de la licence *Droit* de l'université de Poitiers mais bénéficie aussi de candidatures extérieures (de l'ordre de 36 % pour le M1). Le M2 est ouvert aux étudiants titulaires d'un M1, avec sélection sur dossier (exceptionnellement dès le M1 pour les parcours en Italie et en Pologne qui nécessitent d'évidents prérequis linguistiques).

La formation ne propose pas à proprement parler de « passerelles » mais le dossier indique que la mutualisation des enseignements lors du M1 permet à l'étudiant de s'orienter vers d'autres mentions en seconde année et que la mention *Droit des affaires* est elle-même ouverte aux étudiants d'autres mentions. Les données chiffrées qui permettraient de mesurer l'effectivité de cette mobilité inter-mentions ne sont cependant pas fournies. Certaines spécialités par ailleurs s'ouvrent à des étudiants issus d'une filière non juridique par des dispositifs de mise à niveau en droit (master *Comptabilité-gestion*, écoles de commerce ou LEA).

Les contraintes particulières des étudiants sont prises en compte au titre d'un contrat d'aménagement des études (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés...). Les responsables de la spécialité *Contrats en droit français et européen* s'interrogent par ailleurs sur les moyens de mieux apprécier la maîtrise par les étudiants étrangers de la méthodologie de travail universitaire français nécessaire à leur réussite.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement de la mention sont classiques. L'enseignement est essentiellement délivré en présentiel (excepté certains enseignements à distance pour les étudiants en mobilité internationale), sous forme de CM avec ou sans TD en M1, ou de séminaires en M2, et s'agrémentent d'innovations pédagogiques ponctuelles (ex. : *Moot courts* - procès fictifs - en parcours de *Juriste-linguiste*).

Un seul des sept parcours fait une place à la formation continue et à l'alternance (*Droit, gestion et commerce des spiritueux*). Il est envisagé d'améliorer ce point mais les contraintes de coordination sont fortes (universités partenaires, mutualisation des enseignements entre mentions).

Le numérique prend place de manière discrète dans la formation des étudiants de la mention, plutôt au stade du M2, et à divers degrés selon les objectifs des parcours (de la simple formation bureautique à formation à l'outil de traduction assistée par ordinateur). La formation bénéficie de l'environnement numérique de travail de l'université (bureau virtuel, messagerie collaborative, plateforme d'exercices en lignes) mais il n'est pas dit dans quelle mesure ces ressources sont utilisées par les intervenants de la mention.

Plus généralement, le certificat informatique et internet (C2i) est proposé aux étudiants de la formation au titre des compétences additionnelles.

Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances, règles de délivrance du diplôme et d'ECTS sont organisées selon une charte de l'université et communiquées aux étudiants via un règlement des études. Les parcours délocalisés (Rome et Varsovie) suivent des règles spécifiques mais aussi clairement énoncées.</p> <p>A noter, le diplôme de maîtrise <i>Droit</i> est délivré à tout étudiant ayant validé les deux premiers semestres de la mention ce qui permet d'accéder à un certain nombre d'examen ou concours des métiers du droit (ex. examen d'entrée au CRFPA).</p> <p>L'acquisition des connaissances est évaluée de manière traditionnelle par un système mixte de contrôle continu (dont le contenu est réglementé) consistant (exigence de quatre notes minimum) et d'examens terminaux écrits ou oraux en M1. Deux sessions d'examens sont prévues. En M2, ces modalités varient selon les spécialités et leur sont parfois propres (ex. : grand oral transversal du parcours DJCE), ce qui s'explique par la diversité des objectifs et contenus. Il peut être en revanche regretté que les spécialités de la mention ne soient pas harmonisées sur l'existence d'une session de rattrapage.</p> <p>Les jurys d'examen délibèrent à l'issue de la totalité des épreuves des deux semestres (session 1 du semestre 2 et rattrapage s'il y a lieu). Si l'absence de compensation entre les semestres, choisie par l'université, est jugée pénalisante dans certains cas par le porteur de projet (étudiant ayant failli au semestre 1 mais ayant obtenu un bien meilleur résultat au semestre 2), il reste que cette place des délibérations en fin d'année devrait pourtant permettre de tenir compte de l'évolution de l'étudiant dans ces hypothèses particulières.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences à acquérir apparaissent essentiellement dans les documents de formation des spécialités.</p> <p>Dans quelques-unes, l'approche par compétences se manifeste de manière assez intéressante dès la maquette (ex. : les UE de la spécialité <i>Contrats en droit français et européen</i> : « comprendre les fondements » UE 1, « connaître les règles » UE 2, « maîtriser la technique » UE 3, « concrétiser son projet professionnel » UE 4). Le rapport de stage et sa soutenance en M2 sont également conçus comme un moyen d'apprécier l'acquisition et la mobilisation des connaissances du futur diplômé.</p> <p>Le supplément au diplôme, délivré au diplômé, permet à l'employeur de mieux connaître sa formation, ce qui se justifie encore plus pour les parcours délocalisés (ex. : <i>Droit français et européen des affaires</i> de Varsovie). Il dépasse l'approche purement disciplinaire et valorise les compétences transversales opérationnelles acquises. Pour autant, le détail du contenu des maquettes ne coïncide pas toujours avec celles jointes au dossier.</p> <p>La formation n'utilise en revanche pas encore d'outil dédié au suivi de l'acquisition de ces compétences, excepté pour les étudiants du parcours franco-italien qui disposent du <i>libretto</i> (livret de l'étudiant), mais indique son intention de recourir prochainement au portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) existant au niveau de l'établissement.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est assuré par le service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP) de l'établissement qui réalise des enquêtes à 6 mois, 18 mois et à 30 mois permettant d'obtenir d'utiles précisions sur l'insertion professionnelle des diplômés (types d'emploi, catégories socioprofessionnelles, salaire médian, postes). La formation y obtient un bon taux de répondants (67 % dans l'enquête à 30 mois de 2015) mais les résultats en sont communiqués globalement sans distinction entre les différentes spécialités, excepté en ce qui concerne les types d'emplois occupés.</p> <p>La formation envisage d'améliorer la pertinence de ce suivi qui ne tient pas nécessairement compte des périodes (jusqu'à 24 mois) durant lesquelles la plupart des diplômés doivent suivre un cursus d'école professionnelle (ex. : CRFPA, école nationale de la magistrature - ENM) et pour lesquelles ils ne sont comptabilisés, ni en insertion professionnelle, ni en poursuite d'études. Il est indiqué par ailleurs que les responsables de spécialités partagent le souci d'instaurer le suivi de leurs diplômés de manière plus systématique en s'inspirant des pratiques les plus avancées de la mention (parcours DJCE).</p> <p>Si d'une manière générale, le dossier fait état d'une analyse objective des actions entreprises et de celles à entreprendre et/ou à développer pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, il ne précise cependant pas comment les données recueillies seraient actuellement prises en compte dans le pilotage de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>La formation bénéficie d'un bon pilotage dans l'ensemble mais dont il est à regretter qu'il soit encore trop décentralisé par spécialité.</p> <p>La mention ne dispose pas d'un Conseil de perfectionnement institutionnalisé (seules certaines spécialités de M2 ont mis en place un dispositif approchant) mais il reste que les dispositifs de pilotage existants permettent de veiller à l'évolution et à l'adéquation de la formation au regard des attentes des milieux socioprofessionnels. Il est par ailleurs indiqué que la mise en place d'un Conseil de perfectionnement au stade de la mention et de chaque spécialité est à l'étude.</p>

La formation est soumise à la procédure d'évaluation par les étudiants à l'issue du M1 et lors de l'enquête relative à l'insertion professionnelle du diplômé pour le M2, procédures dont la formation souhaite renforcer la fréquence et la pertinence (taux de poursuite d'études notamment, au regard des particularités de la formation). Les enseignements sont également évalués dans le cadre de la procédure de l'établissement (questionnaires) mais aussi grâce aux retours des étudiants lors des Conseils d'année. En M2, ces modalités varient selon les spécialités (questionnaire, réunion d'évaluation lors de chaque semestre...). Si la pertinence de certaines données est discutée, il n'est en revanche pas indiqué de quelle manière les autres seraient utilisées dans le cadre du pilotage de la formation. La logique de l'autoévaluation semble néanmoins intégrée, au vu du dossier, par le porteur de projet qui procède systématiquement à une analyse des points forts, des points faibles et qui mentionne des pistes d'amélioration pour chaque item.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bonne ouverture à l'international, avec notamment la possibilité de co-diplomation dans des universités étrangères.
- Richesse des partenariats professionnels et institutionnels, nationaux et internationaux.
- Qualité de l'équipe pédagogique.
- Dimension transversale (association de compétences linguistiques, technologiques ou gestionnaires et commerciales) et diversité des parcours offerts.

Points faibles :

- Modalités de pilotage perfectibles (absence de Conseil de perfectionnement au niveau du master, suivi des diplômés sous-exploité).
- Cohérence de mention parfois discutable et lisibilité compliquée en raison d'une organisation principalement axée autour des spécialités de M2.
- Offre de voie recherche un peu sous-dimensionnée au regard du nombre et de la qualité des laboratoires d'appui existants.

Avis global et recommandations :

Le master *Droit des affaires* est une formation juridique solide et de haut niveau qui bénéficie d'une bonne ouverture à l'international. Les secteurs visés offrent de nombreuses opportunités d'emplois. L'organisation de la mention permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues entre la première et la seconde année, avec des parcours diversifiés et clairement identifiés.

La formation bénéficie d'un bon pilotage, même si les outils d'évaluation de la formation, de suivi des diplômés et de pilotage, pourraient encore être améliorés, notamment avec la création d'un Conseil de perfectionnement. Dans l'ensemble, la formation gagnerait à renforcer sa cohérence de mention (tronc commun, pilotage) et à mieux utiliser les diverses ressources offertes par les services centraux l'établissement (données qualitatives des enquêtes relatives au suivi des diplômés, outils de suivi de l'acquisition des compétences).

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MA180013609 - master « droit des affaires ».

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les observations relatives au rapport d'évaluation du master droit des affaires.

L'équipe pédagogique de la mention et la Faculté de droit et des sciences sociales prennent bonne note des appréciations très positives portées sur le Master Droit des affaires en termes notamment de spécialisation progressive, de haut niveau, de clarté et de réalisation des objectifs de la formation, d'éléments de professionnalisation et d'adossement à la recherche, de transversalité, de pilotage, de solidité et de qualité de l'équipe pédagogique, de réussite et d'insertion des diplômés, de richesse des partenariats noués.

Elles entendent et reçoivent avec la plus grande attention les remarques ou recommandations relatives à la place des projets et la précision de celle du numérique, ou de meilleure identification des modules de formation à et par la recherche, à la réflexion sur le portefeuille d'expériences et de compétences, au renforcement des modalités de pilotage par un Conseil de perfectionnement commun à la mention et de l'évaluation de la formation, à la gouvernance des partenariats internationaux, ou à l'amélioration du suivi des diplômés. Il en sera naturellement tenu compte dans l'offre

de formation soumise à l'accréditation, par exemple en accroissant encore l'offre de « voie recherche », en adéquation avec le nombre et la qualité des laboratoires d'appui du Master Droit des affaires soulignés par le rapport.

L'équipe pédagogique de la mention et la Faculté souhaitent néanmoins formuler les observations suivantes. D'un côté en effet, la forte internationalisation de la mention est, avec la diversité des parcours proposés, notamment de doubles diplômes, justement appréciée comme un atout de la mention. D'un autre côté, ces « trajectoires particulières » sont perçues comme affaiblissant, par la complexité en résultant, la lisibilité et la cohérence de la mention, dans la mesure principalement où elles échappent au Master 1 de tronc commun. En outre, la cohérence et la lisibilité de la mention seraient compliquées « en raison d'une organisation principalement axée autour des spécialités de Master 2 ».

D'une part, la complexité relative de l'architecture de la mention provient uniquement des doubles diplômes internationaux, dont il est souligné qu'ils sont une force et une richesse de la formation. Ces parcours intégrés débutent dès le Master 1, donc échappent à la première année de tronc commun, en raison des contraintes inhérentes aux co-diplomations, en particulier les prérequis linguistiques et de droit comparé. Cette diversité ne nuit ni à la lisibilité ni à la cohérence des parcours de formation choisis par les étudiants au sein de la mention. Il est, du reste, relevé que ces parcours intégrés offrent une formation cohérente avec leurs objectifs.

Cette première observation corrobore la seconde, selon laquelle la mention n'est pas organisée uniquement en contemplation des parcours de Master 2 qui terminent le cycle d'études.

D'autre part en effet, hors les doubles diplômes internationaux, le Master 1 de tronc commun conduit à tous les parcours de Master 2, « diversifiés et clairement identifiés ». Il est bien conçu comme un socle partagé de connaissances et de compétences,

lesquelles sont acquises progressivement de la première à la seconde année, temps où elles sont spécialisées pour servir au mieux le projet professionnel de l'étudiant.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval